

Procès-verbal de l'assemblée de la commune
1^{ère} section du 1^{er} juillet 2024

Il est 21 h 20 lorsque le président, M. Denis Guerdat, ouvre l'assemblée qui a été convoquée par le Journal officiel n° 21 du 6 juin 2024 ainsi que par l'usage local.

Sont désignés scrutateurs : MM Julien Matthey et Jean-Pierre Queloz

M. Guerdat donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et accepter les comptes 2023.
3. Divers et imprévus.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté et le droit de vote n'est pas contesté aux 9 citoyens présents.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire, Mme Emilie Brahier, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 27 novembre 2023. Le PV est accepté à l'unanimité.

2. Prendre connaissance et accepter les comptes 2023

La caissière présente les comptes et ces derniers laissent apparaître un déficit de Fr. 8'208.35. Les Fr 18'981.10 de charges sont supérieurs aux Fr. 10'772.75 de revenus.

La fiduciaire BDO, dans son rapport du 26 juin 2023, recommande d'approuver les comptes annuels

Les comptes sont acceptés à l'unanimité par un levé de main.

3. Divers et imprévus.

La parole n'est plus utilisée et il est 21 h 30 lorsque le président remercie le Conseil communal et lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée de la commune 1^{ère} section

Le président
Denis Guerdat

La secrétaire
Emilie Brahier